



# LA SANTÉ POUR TOUS : GARANTIR L'ACCÈS AU WIC À L'ÈRE DE LA « CHARGE PUBLIQUE »

## MISSION DE LA NWA

La National WIC Association (NWA) fournit à ses membres des outils et du soutien pour développer et assurer des services de nutrition efficaces pour les mères et les jeunes enfants.

Depuis près de cinquante ans, le Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants, and Children (WIC) (Programme spécial de nutrition complémentaire pour les femmes, les nourrissons et les enfants) fournit des services de nutrition de qualité pour améliorer la santé des femmes enceintes et des femmes pendant le post-partum, des nourrissons et des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans. L'intervention efficace du WIC en matière de nutrition contribue à la croissance des bébés et des enfants en bonne santé, réduisant ainsi les dépenses globales en matière de santé.

## TOUTE PERSONNE EST LA BIENVENUE

Certains programmes fédéraux limitent l'éligibilité des non-citoyens. De nombreux immigrants doivent attendre au moins cinq ans avant de pouvoir bénéficier des prestations du Programme d'aide nutritionnelle complémentaire (SNAP), communément appelées coupons alimentaires. Le WIC est l'un des rares programmes auquel le Congrès a choisi de ne pas limiter l'éligibilité sur la base de la citoyenneté ou du statut d'immigration. Par conséquent, la quasi-totalité des agences du WIC ne vérifie pas le statut d'immigration d'un participant.

Depuis 2017, les cliniques du WIC à travers les États-Unis ont noté une montée des angoisses au sein des familles immigrées et à statut mixte recourant aux services du WIC. Certaines familles éligibles ont même refusé l'accès à un soutien vital en matière de nutrition et d'allaitement. À cause de ces angoisses, les familles ont cherché à se retirer des services du WIC, en retournant les prestations alimentaires et les tire-lait aux cliniques.

Les taux de couverture des hispaniques ont diminué de 10 % à l'échelle nationale en 2017. Moins de familles hispaniques éligibles ont donc accès aux services du WIC<sup>1</sup>. La participation a diminué considérablement dans les cliniques des communautés à forte

immigration, les agences locales d'au moins 18 États ont signalé une baisse de 20 % minimum de leur nombre de dossiers<sup>2</sup>. Dans la ville de New York, les communautés à forte immigration ont signalé une baisse de participation de 13 % plus importante depuis janvier 2017 que les quartiers comptant une plus faible proportion de non-citoyens<sup>3</sup>. Cette tendance est constante dans toutes les communautés d'immigrés, et les parents immigrés d'enfants citoyens américains ont également cherché à retirer leurs enfants des services du WIC.

## QU'EST-CE QUE LA « CHARGE PUBLIQUE » ?

L'un des facteurs clés de cet effet paralysant est la « charge publique » : une composante floue de la loi sur l'immigration qui pourrait bientôt être élargie par la réglementation adoptée récemment par le ministère américain de la sécurité intérieure (DHS). La « charge publique » permet aux autorités fédérales de refuser un statut légal à des personnes considérées comme dépendantes de l'aide du gouvernement. Les personnes considérées comme des « charges publiques » peuvent se voir refuser un visa ou une carte verte (carte de résident). Historiquement, une personne pouvait être considérée comme une « charge publique » si elle avait eu accès à une gamme limitée de prestations fédérales, notamment l'aide en espèces (c'est-à-dire le Programme d'assistance temporaire pour familles nécessiteuses (Temporary Assistance for Needy Families/TANF) et les soins institutionnels à long terme dans

**LE WIC EST EXPRESSÉMENT EXCLUE DE LA RÉGLEMENTATION DÉFINITIVE SUR LES « CHARGES PUBLIQUES » DE L'ADMINISTRATION.**

le cadre de certains régimes Medicaid<sup>4</sup>.

L'examen de la « charge publique » est un test prospectif, qui évalue plusieurs facteurs pour déterminer si l'immigrant aura recours à l'aide fédérale. Selon ce test, les facteurs pondérés négativement (y compris l'utilisation antérieure de prestations) ne constituent pas nécessairement un obstacle à l'obtention d'un statut légal. Les autorités fédérales doivent examiner tous les facteurs négatifs par rapport à l'ensemble des circonstances lorsqu'elles prennent une décision sur le statut légal.

L'examen de la « charge publique » n'a lieu qu'à certaines étapes du processus d'immigration, notamment, lorsqu'une personne effectue une demande de visa ou de carte verte. L'examen de la « charge publique » n'a pas lieu lorsqu'un résident légal renouvelle sa carte verte ou lorsqu'une personne en demande une nouvelle.

## CHANGEMENT DU STATUT DE LA « CHARGE PUBLIQUE »

En août 2019, le ministère américain de la sécurité intérieure (DHS) a adopté une réglementation définitive qui élargit les programmes fédéraux pouvant être utilisés pour déterminer la « charge publique »<sup>5</sup>. Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur sur l'ensemble du territoire des États-Unis le 24 février 2020. Elle permet de prendre en compte l'utilisation de Medicaid, du SNAP et des subventions au logement, ce qui marque un élargissement important des types de prestations qui peuvent constituer une considération des « charges publiques ». Le WIC n'est pas inclus dans la réglementation définitive sur les charges publiques et se voit expressément exclu de la prise en compte dans les déterminations des « charges publiques »<sup>6</sup>. La réglementation précise également que le recours au Medicaid par des individus de moins de 21 ans ou des femmes enceintes (jusqu'à 60 jours après l'accouchement) ne serait pas prise en compte dans les déterminations des « charges publiques ». L'utilisation des prestations par les membres de la famille (y compris les enfants de citoyens américains) ne sera pas prise en compte dans une détermination des « charges publiques ».

En plus d'élargir les prestations prises en compte, la nouvelle réglementation sur les « charges publiques » met en place un certain nombre d'autres obstacles qui pourraient compliquer la capacité d'un immigré à obtenir un statut légal. La réglementation sur les « charges publiques » encourage les autorités fédérales à examiner les revenus de manière générale, en récompensant ainsi les familles plus riches et en rendant plus difficile l'obtention d'une carte verte par les familles à faibles revenus. D'autres facteurs, tels qu'une maîtrise limitée de l'anglais, des problèmes médicaux importants et même le fait d'avoir des enfants, pourraient compliquer une demande d'immigration.

La réglementation définitive sur les « charges publiques » est entrée en vigueur quelques semaines seulement avant que le gouvernement fédéral ne réagisse sérieusement à la pandémie de COVID-19. Le ministère américain de la sécurité intérieure a lancé une alerte au printemps 2020 précisant que les décisions relatives aux « charges publiques » ne tiendront pas compte des tests, traitements ou soins préventifs (y compris les vaccins) liés à la COVID-19. Cette exception s'applique, même si le non-citoyen a eu recours au Medicaid pour un traitement lié à la COVID-19.

Par ailleurs, le Département d'État a publié en janvier 2018 des directives appelées Manuel des affaires étrangères (FAM). Les directives du FAM s'adressent aux fonctionnaires des ambassades et consulats, qui doivent décider s'ils doivent accorder des visas aux ressortissants étrangers cherchant à entrer dans le pays<sup>7</sup>. En vertu des modifications de janvier 2018, les fonctionnaires des ambassades et des consulats ont pour instruction d'examiner toute utilisation des prestations par le ressortissant étranger ou sa famille<sup>8</sup>. En février 2020, le Département d'État a harmonisé les directives du FAM avec la réglementation du DHS. Dans toutes les agences fédérales qui mettent en œuvre les réglementations sur les « charges publiques », le WIC n'est pas pris en compte dans la détermination des charges publiques<sup>9</sup>. Bien que la réglementation définitive du DHS ait explicitement exclu le WIC de la détermination des charges publiques, la problématique de la politique et celle de la réglementation de l'immigration sont loin d'être réglées. Les agences du WIC continuent d'alerter quant à cet effet paralysant qui décourage les immigrés ou des parents immigrés d'enfants de citoyens américains d'avoir recours au WIC.

LE STATUT DE « CHARGE PUBLIQUE » PÉNALISE LES IMMIGRÉS ET LES EMPÊCHE D'ACCÉDER À CERTAINS PROGRAMMES



MEDICAID



SUBVENTIONS  
AU LOGEMENT



SNAP



Medicaid est exonéré pour les individus de moins de 21 ans et les femmes enceintes (jusqu'à 60 jours après l'accouchement)

Le WIC n'est pas inclus dans la réglementation sur les « charges publiques »

## WIC : AUTONOMISER LES FAMILLES, RENFORCER LES COMMUNAUTÉS

Pour toute question, adressez-vous à la NWA au 202-232-5492.

<sup>1</sup> United States Department of Agriculture, Food and Nutrition Service (2019) National- and State-Level Estimates of WIC Eligibility and WIC Program Reach in 2017: Rapport final, 31. <https://fns-prod.azureedge.net/sites/default/files/resource-files/WICEligibles2017-Volume1.pdf>.

<sup>2</sup> Helena Bottemiller Evich, "Immigrants, fearing Trump crackdown, drop out of nutrition programs," *Politico* (3 septembre 2018). <https://www.politico.com/story/2018/09/03/immigrants-nutrition-food-trump-crackdown-806292>.

<sup>3</sup> Amanda Eisenberg, "WIC enrollment drops in New York City as public charge rule takes effect," *Politico* (24 février 2020).

<sup>4</sup> Dep't of Justice, Field Guidance on Deportability and Inadmissibility on Public Charge Grounds, 64 Fed. Reg. 28,689 (26 1999), <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-1999-05-26/pdf/99-13202.pdf>.

<sup>5</sup> Dep't of Homeland Sec., Inadmissibility on Public Charge Grounds, 84 Fed. Reg. 41,292 (14 août 2019), <https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2019-08-14/pdf/2019-17142.pdf>.

<sup>6</sup> *Id.* at 41,388-89.

<sup>7</sup> Shayna Jacobs, "Lawsuit says Trump's green-card rules show preference for 'the wealthy and the white,'" *The Washington Post* (19 décembre 2019), [https://www.washingtonpost.com/national-security/lawsuit-says-trumps-green-card-rules-show-preference-for-the-wealthy-and-the-white/2019/12/19/b4cd4fae-2226-11ea-bed5-880264cc91a9\\_story.html](https://www.washingtonpost.com/national-security/lawsuit-says-trumps-green-card-rules-show-preference-for-the-wealthy-and-the-white/2019/12/19/b4cd4fae-2226-11ea-bed5-880264cc91a9_story.html).<sup>8</sup> 9 FAM 302.8 (Feb. 24, 2020), <https://fam.state.gov/FAM/09FAM/09FAM030208.html>.

<sup>9</sup> *Id.* at 302.8-2[B](2)(f)(1)(b).

